

Charte hébergement

« Ciné Friendly »

Charte d'accueil des professionnels de l'audiovisuel et de l'industrie cinématographique

L'hébergement d'une équipe liée à la production cinématographique et audiovisuelle relève de la volonté des établissements d'accueillir ce type de réceptif. Il nécessite la mise en œuvre de dispositifs spécifiques. Pour permettre aux établissements azuréens de mieux comprendre les besoins de cette clientèle et de valoriser auprès des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel les savoir-faire azuréens, nous proposons la mise en œuvre d'une charte.

Objectifs de cette charte :

- Optimiser l'image du territoire azuréen auprès de professionnels à fort potentiel de leaders d'opinion
- Fidéliser une catégorie de clientèle à fort impact économique et d'image pour la Côte d'Azur

Conditions pour optimiser l'accueil des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel :

- ❖ L'accueil en plusieurs langues : la maîtrise du français et de l'anglais est indispensable
- ❖ Un accès WIFI gratuit et illimité dans les parties communes et les chambres
- ❖ Des tarifs spécifiques tenant compte de l'impact induit de cette catégorie de clientèle. Des tarifs « haute saison » et « basse saison » sont possibles à condition que les dates soient précisées dans le devis
- ❖ Une réactivité de réponse sous 24h avec tarifs et disponibilités
- ❖ La pérennité des tarifs annoncés permettant à la production de planifier les coûts
- ❖ Une flexibilité des horaires : adaptation des services d'accueil et de restauration en fonction des horaires de tournage de l'équipe technique (accueil de nuit, petit déjeuner, dîner, entretien des chambres...)
- ❖ L'élaboration d'un référencement des établissements de restauration situés dans un rayon de 15 minutes à pied de l'établissement hébergeur

Atouts supplémentaires :

- ❖ Un parking sécurisé et/ou surveillé
- ❖ La mise à disposition de salles de réunion
- ❖ Un room service

Pour être référencé sur notre site internet www.filmcotedazur.com en tant qu'hébergeurs d'équipes de tournage, le ou la responsable de l'établissement accepte et s'engage à respecter les conditions d'accueil.

Je soussigné(e)....., représentant(e) de l'établissement.....
déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil des équipes de tournage et accepte la présente charte.

Cachet de l'établissement

Fait à

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le

Contact :

Stéphanie GAC - Responsable Opérationnelle
Commission du Film Alpes-Maritimes Côte d'Azur
04 93 13 74 26
06 14 56 12 11
stephanie.gac@filmcotedazur.com